

BIO 2500 Stage en milieu de travail I

BIO 3350 Stage en milieu de travail II

Information générale

Sommaire

- Crédits : BIO 2500, 3 crédits selon la formule 0-0-6-3; BIO 3350, 3 crédits selon la formule 0-0-6-3.
- Conditions : Obtenir un emploi rémunéré.
- Durée minimale : 12 semaines continues à plein temps chez le même employeur. Le stagiaire ne peut être simultanément inscrit à un programme régulier de cours.
- Préalables : Pour BIO 2500 : Avoir une moyenne cumulative dans son programme d'études égale ou supérieure à 2,00 sur 4,33. 24 crédits de cours du programme de baccalauréat en biologie, approbation du responsable départemental des stages et session de formation du Centre des stages et d'emplois en sciences et génie; pour BIO 3350 : BIO 2500.
- Sessions : A, H et particulièrement É.
- Échéances : Les inscriptions sont acceptables jusqu'à 4 semaines après le début de la session.
- Remarque : *Stage en milieu de travail I* (BIO 2500) ou *Stage en milieu de travail II* (BIO 3350) et *Initiation à la recherche I* (BIO 3501) ou *Initiation à la recherche II* (BIO 3502) sont des expériences de formation indépendantes. On peut réaliser deux stages en milieu de travail au même endroit, à la condition explicite de démontrer clairement une distinction entre les tâches accomplies durant le premier stage et celles prévues durant le deuxième stage. On peut aussi effectuer un stage en milieu de travail et un projet dans le cadre du cours *Initiation à la recherche* au même endroit à la condition qu'il s'agisse de travaux distincts, séparés dans le temps par une année académique.
- Frais : Des frais de 80 \$ sont facturés par la Faculté des sciences et de génie aux personnes inscrites.

Modalités d'inscription

Suite à un affichage de poste au Service de placement

Si vous avez été sélectionné par un employeur suite à un affichage au Service de placement, veuillez contacter votre [Centre des stages](#) en indiquant si possible le numéro de l'offre. Ainsi, nous pourrions aviser l'employeur et lui faire parvenir l'entente de stage.

Suite à des démarches personnelles

Dans le cas où vous avez trouvé votre stage par des démarches personnelles, voici la procédure à suivre :

- Cliquez sur [Accéder à Mon SPLA](#) et identifiez-vous avec votre IDUL et votre mot de passe.
- Cliquez sur l'onglet *Mes Offres*. Vous trouverez, au bas de la page, le lien *Entente de stage numérique*.
- Complétez les informations demandées dans le formulaire d'entente de stage.
- Cliquez sur *Envoyez la demande* afin que l'employeur puisse compléter sa partie.
- Lorsque l'employeur aura complété sa partie, vous recevrez un courriel dans lequel vous pourrez valider les informations ajoutées par l'employeur dans l'entente de stage.
- Une fois votre approbation reçue, vous recevrez un courriel du Service de placement confirmant la validation de votre stage.

Évaluation

Deux éléments sont utilisés pour l'évaluation de l'étudiant : l'évaluation des compétences du stagiaire par le superviseur de stage (40% de la note globale) et l'évaluation du rapport de stage remis par le stagiaire (60% de la note globale). La note est attribuée selon la formule P (succès; $\geq 60\%$) ou N (échec; $< 60\%$). Alors que l'évaluation des compétences du stagiaire se fait uniquement par le superviseur de stage, l'évaluation du rapport de stage se fait par le superviseur de stage et par le responsable départemental des stages (ou son mandataire).

Rapport de stage

Le rapport est l'exposé des objectifs et des activités du stage ainsi que de sa contribution à la formation de l'étudiant. Il doit décrire les responsabilités, la fonction ou le projet confiés au stagiaire. Le rapport de stage doit également définir la nature et la complexité des tâches spécifiques du stagiaire et énoncer les réalisations, ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs de formation par rapport aux prévisions initiales. Un guide de préparation du rapport de stage est disponible sur le site du Département de biologie à l'adresse suivante :

http://www.bio.ulaval.ca/enseignement/documents_academiques/.

Le stagiaire remet son rapport de stage (**en trois copies**) au plus tard à la première semaine de la session suivant la session durant laquelle s'est déroulé le stage. Le rapport doit être déposé auprès du responsable départemental des stages qui le transmettra au superviseur de stage pour évaluation.

Responsable départemental des stages

Ritchie Audet
Local 4071, Pavillon Alexandre-Vachon
656-2131 poste 6269
Ritchie.audet@bio.ulaval.ca

Centre des stages et d'emplois en sciences et génie

Local 2782, Pavillon Adrien-Pouliot
656-3575 poste 8771
stages.fsg@spla.ulaval.ca